

# FAREBERSVILLER

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	02	10

Séance du 15 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 9 décembre 2025.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF - PIESTA - KERMAOUI.  
MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - PODBOROCZYNSKI - BAHFIR - ANANICZ.

**PROCURATIONS :** MM. BOUMEKIK et ESTRADA qui ont donné procuration respectivement à MM. KLASSEN et BAHFIR.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme MANGIONE - MM. BERBAZE - OURIAGHLI et MILIOTO.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI et YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - RAHAOUI - ELHADI.

08 - Participation financière à l'action « journée de la solidarité »  
en faveur de l'association ENZA  
Rapporteur : Else TUSCHL

### Exposé des motifs :

Mme TUSCHL informe que la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a organisé l'action dénommée « journée de la solidarité » en faveur de l'association Enza au complexe nautique Aquagliss le samedi 18 octobre 2025.

Dans sa réunion du 11 décembre dernier, la Communauté de Communes a fixé à 0,06€/habitant la contribution de Farébersviller à cette action.

Il est donc proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention de 316,56 € à cette association afin de lui permettre de poursuivre son action.

### Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :

- décide d'octroyer une subvention de 316,56 € et autorise le mandatement de cette somme directement à l'association Enza.

### Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)